

Le protocole de lutte contre les violences faites aux femmes signé à sept mains

Santé - Sécurité - Justice sur la même chaîne d'intervention



Le protocole de lutte contre les violences faites aux femmes signé à sept mains

Dans les locaux de l'hôpital, ce jour, Sylvie Lacarrière, directrice de l'établissement, a reçu Catherine Séguin, préfète, Charlotte Béluet, procureure, Marie-France Pipereau, commissaire directrice de la sécurité publique, Philippe Martin, président du Conseil Départemental, Jean-Louis Ferres, directeur du SDIS, Jean-Luc Vezin, lieutenant-colonel de la Gendarmerie, pour officialiser une action commune, celle de la lutte contre « un fléau qui ne cesse de progresser ».



L'assistance, en nombre, a applaudi à plusieurs reprises les initiatives exposées.

Philippe Martin a rappelé l'accord existant avec le gouvernement qui se traduit par une mobilisation départementale au travers du tissu social : services sociaux, associations, les services médicaux, l'Observatoire Gers solidaire...

Saluant le dialogue réel avec la communauté médicale, il a évoqué le respect du « secret médical partagé » ; on assiste a-t-il dit « à une explosion des violences conjugales. »

Charlotte Béluet a déploré « qu'il ne se passe pas un jour sans qu'une plainte ne soit déposée », point positif, les femmes, principales victimes, osent parler.

Des chiffres glaçants ont été énoncés par Catherine Séguin : 149 décès en 2019, 7 depuis le 1er janvier sur le plan national.



Elle a remémoré trois axes principaux du Grenelle contre les violences conjugales du 3 septembre 2019 :

Les mesures prises :

- Création d'un numéro d'urgence, le 3919, imprimé sur les pochettes à pain.
- 80 postes d'intervenants sociaux.
- Information auprès des maires : leur rôle en exerçant un devoir citoyen, relais indispensable avec les services de police et de gendarmerie.
- formation, nomination de référents dans les divers réseaux.

« C'est une lutte efficace, intense qui doit être menée en continu » a conclu la préfète.

La signature du protocole par les services du département a concrétisé ce désir fort.



Une assistance nombreuse et à l'écoute

Femmes Victimes de VIOLENCES

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

#NeRienLaisserPasser

3 9 19

ARRÊTONS LES VIOLENCES

(appel non surtaxé)

Victimes ou témoins, les contacts sur le Gers

En cas d'urgence

Gendarmerie - Police	17
SAMU - Service d'Aide Médicale Urgente	15
SDIS - Sapeurs-Pompiers	18

Vous souhaitez en parler

Maison Départementale de la Solidarité	05 62 67 17 40
Numéro Vert Social	0 800 32 31 30
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF	05 62 63 40 75
Aide aux Victimes Mesures Pénales	05 62 62 50 98

Plateforme : www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

DSC01535.JPG